



Mixité sociale à l'école : le privé ne va pas se laisser faire

Pointée du doigt pour son manque de mixité, l'école catholique sous contrat a l'habitude de faire le dos rond. Davantage d'élèves, boursiers... : « Pourquoi pas », dit-elle. Mais pas touche à la liberté de choix ! À en croire Philippe Delorme, le secrétaire général de l'enseignement catholique, évoquer systématiquement l'« élitisme social » de ses établissements, comme le fait souvent la presse, constituerait un cliché. Plutôt que les grands lycées catholiques des centres urbains fréquentés par la bourgeoisie locale dans une forme d'entre-soi confortable, il préfère évoquer l'implantation rurale des établissements de l'ouest de la France, dont la composition sociale est semblable à celle des écoles publiques. Ou encore ces établissements des quartiers nord de Marseille ou de Roubaix, qui séduisent majoritairement une population musulmane modeste... et soucieuse d'échapper à la carte scolaire.

« Nous ne sélectionnons pas les familles sur leur origine sociale ou sur leur niveau de revenus, contrairement à ce qu'affirment certains sociologues » insiste-t-il, exaspéré. Moultes statistiques démontrent pourtant que l'enseignement privé sous contrat participe à la ségrégation scolaire. Une étude de la Depp, le service statistique de l'Éducation nationale, indiquait par exemple qu'en 2021, le secteur privé accueillait deux fois plus d'élèves socialement très favorisés que le secteur public (40,1 % contre 19,5 %), et deux fois moins d'élèves défavorisés (18,3 % contre 42,6 %).

« Mais ils y mettent leurs enfants ! »

Sur ce sujet, personne n'est à l'abri des paradoxes. Les élites de gauche reprochent aux cathos leur élitisme. Et pointent un financement public à 73 % sans la moindre contrepartie sociale. « Mais ils y mettent souvent leurs enfants ou en sont eux-mêmes issus ! » ricane une huile de la Rue de Grenelle qui doute, pour cette raison, d'une quelconque volonté politique d'avancer sur ce dossier au sein du gouvernement. « Pap Ndiaye raconte ce qu'il veut. Mais personne n'a envie de se mettre à dos l'électorat macroniste. Quand on s'attaque au privé, il n'y a que des coups à prendre » renchérit une enseignante syndicaliste. Difficile, par ailleurs, d'être crédible sur un tel dossier lorsqu'on a choisi, comme lui, d'inscrire ses deux enfants à l'École alsacienne, institution privée parisienne et bobo, plus fermée que l'enseignement catholique – on y entre surtout par cooptation.

À LIRE AUSSI : École : pourquoi le privé compte-t-il trois fois plus de professeurs précaires que le public ?

L'enseignement catholique évoque une temporalité « lente » préfère « encourager les établissements qui le souhaitent à construire des projets pour accueillir des populations plus fragiles ». Il propose par exemple des postes supplémentaires dans les zones difficiles où il est implanté pour aider de jeunes étrangers. Le plan « égalité des chances » de l'enseignement catholique est orienté depuis 2010 vers les élèves en situation de handicap, les jeunes décrocheurs, etc. Quelque 1 600 emplois particuliers y ont été affectés : un professeur peut être recruté pour s'occuper exclusivement de remédiation (remise à niveau des élèves ayant des difficultés d'apprentissage en français) dans une école, par exemple. Le réseau lasallien, quant à lui, finance intégralement un établissement privé à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), lequel accueille surtout des élèves allophones venant du Suriname ou du Brésil, vante Philippe Delorme.

10 % de boursiers

Gouvernement après gouvernement, l'école catholique, qui représente 95 % de



l'enseignement privé sous contrat, pointée pour son manque de mixité, participe à différentes tables rondes sur le sujet sans qu'il se passe grand-chose. Sauf à la marge. « Au nom de la liberté de choix des parents, nos valeurs sont incompatibles avec toute idée de carte scolaire et de quotas. Nous sommes cependant d'accord pour discuter de la mixité scolaire et des façons de l'améliorer, car l'entre-soi n'est bon pour personne. L'accueil des plus fragiles est au cœur des Évangiles » répondent systématiquement ses représentants.

À LIRE AUSSI : "Imposer la mixité sociale et scolaire pour faire nation à travers l'école"

Pap Ndiaye parviendra-t-il à faire bouger les lignes ? Le ministre espère « signer un protocole d'accord » avec l'enseignement catholique, le 20 mars, pour augmenter le pourcentage de boursiers, qui y stagne en dessous de 10 % : « Un taux nettement insuffisant. Ne rien demander et laisser faire comme aujourd'hui, ce n'est pas possible. Il ne s'agit pas pour autant de rallumer la guerre scolaire » a souligné le ministre en février sur France Culture, sur un ton presque martial, inhabituel dans sa bouche. « L'allocation des postes d'enseignants du privé peut être un facteur de pression », répète-t-il. Serait-il prêt à remettre en cause l'accord du « 80/20 », qui veut que 20 % des allocations de poste reviennent au privé sous contrat ? Son coup de menton sera-t-il efficace ? Rien n'est moins sûr.

Un protocole sera signé et devrait proposer une répartition des moyens « qui tienne davantage compte des publics accueillis » avec des objectifs non contraignants. Tout en assurant qu'il peut s'engager sur une hausse de boursiers, Philippe Delorme est cependant très clair : « Les affectations forcées, ça ne marche pas. Et nous y sommes opposés. » Une vingtaine de places sont réservées tous les ans aux élèves boursiers dans les classes préparatoires du très sélect lycée Stanislas, dans le centre de Paris : « Ces élèves modestes sélectionnés ne viennent jamais. Pour des raisons financières, ils choisissent systématiquement l'enseignement public » note-t-il en guise d'exemple. Et de tout mettre sur le dos des collectivités locales.

La cantine, le nerf de la guerre ?

Le principal frein pour les familles modestes, c'est, affirme-t-il, le « coût de la cantine » deux à trois fois plus cher en moyenne dans le privé que dans le public. Il faut compter de 900 à 1 000 € par an pour déjeuner. Les cantines publiques, largement subventionnées par les collectivités locales, peuvent proposer un tarif différencié selon les revenus des parents. À Paris, il comprend dix tranches, de 0,10 € à 7 €, alors que le coût véritable est de 12 €. « De notre côté, nous ne pouvons pas nous permettre de faire payer les familles les plus aisées 15 € le repas pour que certains paient 1 €, argumente Philippe Delorme. Nous avons un équilibre financier à respecter. Les familles, même aisées, ne sont pas disposées à payer autant. » D'autant que l'ensemble des parents doivent aussi s'acquitter d'une contribution mensuelle (de 20 € à 200 €) pour l'entretien des bâtiments et le périscolaire.

À LIRE AUSSI : Une étude universitaire conclut que les écoles privées n'enseignent pas mieux que les écoles publiques

Débat des lecteurs

27 débatteurs en ligne

27 en ligne

Faut-il diminuer le nombre de services publics en privatisant davantage ?

Oui

Non

375 votes - Voir le résultat



Labarriere Philippe

Non

Toutes les privatisations sont des impostures. Celle d'EDF en est la quintessence. Elles aboutissent toujours à l'augmentation des prix, baisse des sa

Lire plus

Seule solution, selon le secrétaire général de l'enseignement catholique : les collectivités locales doivent subventionner les repas des élèves boursiers. Des discussions auraient lieu en ce sens avec les responsables de droite des régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, le département du Finistère ou encore la ville de Dijon. Cette revendication fait sourire l'adjoint socialiste à l'éducation d'Anne Hidalgo, Patrick Bloche : « C'est une vieille demande à laquelle nous n'avons aucune intention de souscrire. Nous ne voulons pas que nos bons élèves boursiers partent dans le privé. Ce serait déshabiller Paul pour habiller Jacques. » La proposition fait carrément sursauter Rémy-Charles Sirvent, du Comité national d'action laïque : « Ils iraient piquer des pépites parmi les pauvres. Quel intérêt ? »

